

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 08/12/2025

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 01/12/2025

Présents :

M. Christian REBERT
Mme Élisabeth BRAESCH
M. Raymond HUSSER
Mme Pascale HERRGOTT
M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ
Mme Liliane HUSSER
Mme Sylvie ROSINA
M. Jean-Philippe STARCK
M. Jacques SCHWARTZ

Mme Catherine RUPPEL
M. Marc JEANVOINE
Mme Stéphanie RITZENTHALER
M. Mehdi BAUER
M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Alexa FORNARA à Mme Elisabeth BRAESCH
Mme Anne-Lucie DANJEAN à Mme Catherine RUPPEL
Mme Pauline HAMRAOUI à Mme Stéphanie RITZENTHALER

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, assistée par
Mme Véronique MATTER, secrétaire

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Mise à jour du tableau des effectifs
3. Ouverture des crédits d'investissement
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025.

Point 2 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Francis BONZON

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la vacance de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose à l'assemblée :

- la création de trois emplois pour l'école maternelle au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (24h54, 27h47 et 29h55 hebdomadaires),
- la création d'un emploi d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} janvier 2026
-

DIT

- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2026.

Point 3 – Ouverture des crédits d'investissement

Rapporteur : M. le maire

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors restes à réaliser) s'élève à 199 500 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits pour la section d'investissement. Le plafond de 25 % s'établit donc à 49 875 €.

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2025,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2026,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser M. le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, selon la répartition suivante :

TOTAL BP 2025				
Chap./Articles	Désignation	Total BP 2025	Montant autorisé	Montant demandé
20	Immobilisations incorporelles	36.150,00 €	9.037,50 €	
204	Subventions d'équipement versées	1.750,00 €	437,50 €	
21	Immobilisations corporelles	19.400,00 €	4.850,00 €	
23	Immobilisations en cours	142.200,00 €	35.550,00 €	
TOTAL		199.500,00 €	49.875,00 €	49.875,00 €

RÉPARTITION DU MONTANT

2031	Frais d'études	Étude CEE déstratificateur	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	Buts terrain de football, aire de jeux, lave-verre	35 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	Porte, plafond ...	2 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	Fenêtres, volets, stores, chaudière ...	5 000,00 €
2152	Installations de voirie	Panneaux de signalisation	2 000,00 €
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	Tenues, aménagement véhicule et caserne	1 000,00 €
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	Outilage service technique	2 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Acquisition de mobilier/service administratif	875,00 €
TOTAL			49.875,00 €

- De reprendre ces crédits lors du vote du budget primitif 2026.

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Elle s'est réunie le 1^{er} décembre et a examiné trois certificats d'urbanisme d'information, une déclaration d'intention d'aliéner et une déclaration préalable.

Commission travaux et bâtiments :

L'entreprise Labeaune a installé de nouveaux filtres CTA double flux au CASA et a remplacé le mitigeur défectueux de la cuisine. Elle a également remplacé deux colonnes de douche défectueuses et identifié un problème de chauffage aux ateliers municipaux. M. Stéphane FRANCK s'enquiert de savoir si le remplacement est lié à la présence de calcaire. Il lui est précisé que ce n'est pas le cas, puisque les installations sont déjà équipées d'un système anticalcaire.

Par ailleurs, DID Sécurité est intervenue le 28 octobre pour remplacer les batteries des systèmes d'alarme de la salle des fêtes et de l'école maternelle. Sagalab a réalisé le contrôle de sécurité d'un but déplacé en régie afin de garantir leur conformité sur le terrain arrière.

Les agents techniques ont remis en état les barrières du boulodrome et ont assuré la mise en conformité de la quasi-totalité des observations formulées par le bureau de contrôle APAVE dans le cadre de la vérification électrique prévue pour 2025, notamment concernant les blocs de secours, la fixation des câbles et la mise à la terre des prises.

Commission communication :

Le prochain numéro d'Andolsheim.com est en cours de rédaction.

Commission des affaires rurales :

La vente de bois du 22 novembre a rapporté 3.930 €, soit un montant moyen de 48 € le stère.

MM. Raymond HUSSER et Jacques SCHWARTZ ont étudié le devis des travaux forestiers soumis par l'ONF. Les dépenses ont été réduites de moitié grâce aux conseils avisés de M. Michel TORRIGIANI. La commission remercie ce dernier pour l'aide fournie tant pour la préparation des lots pour la vente de bois que dans l'étude du devis.

Début 2026, MM. TORRIGIANI, SCHWARTZ et SCHAEFFER procéderont à la recherche des bornes de la forêt communale.

Une demande a été formulée à l'Office National des Forêts afin de procéder à une coupe de 50 ares de forêt pour permettre sa régénération dans l'intérêt cynégétique.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Le comité du périscolaire s'est réuni. Un bilan quant à la prise en charge des enfants a été fait : en moyenne 6 à 12 enfants scolarisés à l'école élémentaires et 8 enfants scolarisés à la maternelle sont refusés les mardis et jeudis. Si les enfants de l'école élémentaire peuvent régulièrement être replacés, ce n'est pas le cas pour les enfants de l'école maternelle, faute de places disponibles.

Le comité remercie la commune pour la subvention allouée pour l'achat d'un réfrigérateur ainsi que pour la participation des enfants du périscolaire à l'exposition Nom'Art.

Commission jeunesse et sports :

Le 6 décembre a eu lieu la matinée LEGO® sur le thème de Noël qui a connu un grand succès. Les membres du conseil municipal remercient Mme Agnès SCHWARTZ à l'origine de l'organisation.

Le Téléthon s'est déroulé le 5 décembre. La fréquentation est en hausse par rapport à l'année précédente avec plus de 360 entrées enregistrées et les dons avoisinent 3000 €. La prestation du périscolaire a été particulièrement appréciée.

Commission des affaires culturelles :

L'exposition itinérante Nom'Art, qui s'est tenue les 14 et 15 novembre derniers, a connu une affluence notable. Près de 300 visiteurs ont été enregistrés au cours de la journée du samedi, tandis que la journée du vendredi était exclusivement dédiée aux groupes scolaires.

Une nouvelle exposition a d'ores et déjà été retenue pour les 13 et 14 novembre 2026.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de la journée citoyenne en 2026, une matinée de travail est à prévoir au printemps, notamment à la mare pédagogique.

Une action concernant la taille des arbres fruitiers aura lieu au mois de février. M. Stéphane FRANCK prendra contact avec l'association Homme au service de la nature.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les décorations de Noël ont été installées. Le conseil municipal remercie les bénévoles ainsi que les agents du service technique pour leur implication.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le comité consultatif communal de sapeurs-pompiers volontaires s'est réuni le 17 novembre.

À cette occasion, un bilan a été dressé concernant la situation du corps, les activités réalisées ainsi que celles prévues : il y a eu 116 interventions à ce jour depuis le début de l'année 2025, réparties entre Andolsheim et Sundhoffen.

Les équipements ont également été abordés : le coût de l'équipement du FPT s'élève à 30.000 € environ, financés par la commune et l'amicale des sapeurs-pompiers. Les besoins matériels pour l'année 2026 ont fait l'objet d'un examen.

Commission de contrôle des listes électorales :

Elle s'est réunie ce jour. La prochaine réunion en vue des élections municipales a été fixée au jeudi 19 février 2026.

C.C.A.S. :

La collecte pour la Banque alimentaire a eu lieu le 29 novembre dernier. Le CCAS remercie les nombreux donateurs.

Le conseil municipal remercie particulièrement l'association Acti'Zoom pour le don en produits d'hygiène ainsi que l'association organisatrice du Salon du Bien Être pour le don de 400 € au profit du CCAS.

La fête des aînés est en cours de préparation. Les invitations ont été distribuées. Les élus remercient Mme Elisabeth BRAESCH pour l'organisation.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges :

Le comité syndical du SCoT s'est réuni le 24 novembre pour examiner notamment une décision modificative du budget 2025 ainsi que l'évolution de l'article 6 des statuts du syndicat mixte sur le nombre de délégués syndicaux par commune.

Il se réunira à nouveau le 10 décembre notamment pour débattre des orientations budgétaires pour 2026.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte) :

La dernière réunion du comité syndical s'est tenue le 12 novembre. Parmi les points examinés, l'adoption d'une décision modificative budgétaire et la conclusion d'une ligne de trésorerie de 400 000 € pour 2026. Le comité a aussi statué sur l'adhésion à une convention de prévoyance (via le CDG du Haut-Rhin) et la participation financière de la collectivité. En matière de ressources humaines, il est créé 6 emplois de gardes champêtres. D'autres sujets ont été abordés, comme l'activité de démoustication, la surveillance des marchés de Noël de Colmar, l'adhésion de nouvelles communes et le retrait de Saulxures en 2026.

Syndicat pôle Ried Brun :

Le syndicat Pôle Ried Brun s'est réuni le 2 décembre. Une mise à jour du tableau des effectifs a été effectuée en vue de l'embauche de 3 nouveaux agents au 1^{er} janvier 2026. Une réunion concernant le budget se tiendra le 29 janvier prochain. L'appel à cotisation pour les mois de janvier et février 2026 parviendra prochainement aux collectivités.

Mme Christelle LEHRY a fait part du défaut de communication des spectacles proposés par le Syndicat Pôle Ried Brun sur les différentes applications communales. M. le maire informe qu'en ce qui concerne l'application IntraMuros, il y a possibilité de donner l'accès aux associations afin qu'elles publient directement leurs informations.

SIEPI :

Le syndicat s'est réuni le 26 novembre dernier. La refonte de la tarification eau et assainissement a été abordée. Une nouvelle réunion aura lieu le 15 décembre prochain.

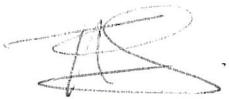
Colmar Agglomération :

Un relevé thermique du CASA, de la mairie et de la salle des fêtes a été effectué à la mi-novembre par caméra thermique par le conseiller en énergie partagée.

La séance est levée à 20h59.

La secrétaire

Stéphanie RITZENTHALER



Le maire

Christian REBERT

